



DECISION N°2021 - **000121** /MALI-METEO-DG-DAF

PORTANT DESIGNATION DES SERVICES MEMBRES DE L'EQUIPE DU SUIVI ET
CONTROLE DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF
POUR « L'UTILISATION DES INFORMATIONS AGROMETEOROLOGIQUES POUR LA
PRISE DE DECISIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE » A L'ECHELLE DU CERCLE
DE BARAOUELI

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Météorologie,

- Vu l'Ordonnance N°2012-004/P-RM du 24 février 2012 portant création de l'Agence Nationale de la Météorologie, ratifiée par la Loi n°2012-049 du 30 novembre 2012 ;
Vu le Décret N°2012-127/P-RM du 27 février 2012 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de la Météorologie ;
Vu le Décret N°2015-0713/P-RM du 09 novembre 2015 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale de la Météorologie ;
Vu les nécessités du service.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les services ci-dessous mentionnés, sont désignés membres de l'Equipe Nationale de validation, du Suivi et de contrôle des actions dans le cadre de la mise en place d'un dispositif pour « l'utilisation des informations agrométéorologiques pour la prise de décisions dans le secteur agricole » à l'échelle du Cercle de Barouéli au Mali.

Il s'agit de :

N°	Service	Nombre de représentant	Rôle dans l'Equipe
1	Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)	01	Présidence
2	Agence Nationale de la Météorologie (MALI-METEO) 1- Entité Nationale Désignée 2- Service Prévision 3- Service Agrométéorologie 4- Service Climatologie 5- Bureau Informatique 6- Bureau Accueil et Communication	06	Coordination
3	Institut d'Economie Rural (IER)	01	Membre
4	Office de Protection des Végétaux (OPV)	01	Membre
5	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali	01	Membre
6	Office de radiodiffusion et télévision du Mali (ORTM)	01	Membre

Cette équipe a pour rôle de :

- Veiller sur la pertinence de la stratégie d'intervention proposée par « Weather Force » pour l'atteinte des résultats escomptés et à la qualité des services fournis ;
- Contrôler les actions mises en œuvre sur le terrain et faire si nécessaire des propositions de redressement en s'assurant qu'elles concordent avec le cahier de charge.

L'Equipe Nationale sera assistée de Monsieur Birama DIARRA, Ingénieur de la Météorologie à la retraite, en qualité de personne ressource.

ARTICLE 2 : Le Groupe d'Assistance Agrométéorologique de Barouéli composé de 16 Experts locaux sera créé et présidé par le préfet.

Il sera chargé de la mise en œuvre des actions du dispositif au niveau local (Barouéli).

ARTICLE 3: La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 15 OCT 2021

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....	1
DG/DGA/MALI-METEO.....	2
DNA-OPV-ORTM.....	3
Préfet de Barouéli.....	1
Personne ressource.....	1
Directions Techniques/MALI-METEO...2	
Chrono.....	1

Le Directeur Général,

Djibrilla A MAIGA

Chevalier de l'Ordre National

